



INCIDENT QUALITE SEL ADOUCISSEUR

Bonjour,

Pour faire suite à nos échanges du 24 avril 2024, nous souhaitons vous partager des éléments concernant les pastilles de sel adoucisseur produites sur notre site de Varangéville.

Le 17 avril 2024, nous avons été informés de la présence de dépôts noirs dans les bacs à sel de plusieurs adoucisseurs utilisés par le CHR de Metz-Thionville, pouvant potentiellement provenir de pastilles de sel adoucisseur produites sur notre site de Varangéville.

Nous avons immédiatement pris en compte ce signalement en nous rendant sur place pour constater la situation et prélever des échantillons. En parallèle, les équipes de l'hôpital ont utilisé d'autres sacs de pastilles de sel adoucisseurs provenant d'un autre lot, aboutissant malheureusement au même résultat le 23 avril.

Depuis le 22 avril, trois autres établissements de santé nous ont signalé ce problème directement, ou par l'intermédiaire de nos clients distributeurs. A notre connaissance, les autres établissements informés du sujet par leurs homologues ne rencontrent pas ce problème.

Depuis que nous avons connaissance de ce dysfonctionnement, nous avons lancé une enquête sur notre site afin de chercher l'origine de ces dépôts et de pouvoir mettre en place des mesures correctives. Par mesure de précaution et durant la durée des investigations, nous avons stoppé l'activité de la chaîne de production concernée.

Nous avons également sollicité simultanément deux laboratoires indépendants pour analyser les échantillons qui leur ont été livrés afin de déterminer la nature de ces dépôts et, le cas échéant, les mesures à prendre. Les premiers résultats sont attendus entre 72h et au plus tard le lundi 29 avril.

Par précaution et en attendant les résultats des investigations, nous recommandons aux utilisateurs qui constateraient des dépôts noirs anormaux de ne plus se servir des produits qu'ils auraient en stock et de prendre contact avec leur distributeur, avec les opérateurs assurant le service d'entretien des adoucisseurs, ou en nous alertant directement. Si des remontées d'information au sujet de cette situation vous sont partagées, veuillez-nous en informer au plus vite afin que nous puissions mettre en place une solution pour votre client.

Selon vos remarques, si des pastilles suscitent des doutes quant à leur conformité, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle standard, tels que des gants et autres protections jugées nécessaires, lors de la manipulation des produits incriminés.

Le cas échéant, afin de permettre une continuité d'activité, nous avons réquisitionné la production des autres usines du Groupe Salins qui, après de nouveaux tests de qualité, pourront distribuer les produits. Le protocole de test consiste en une mise en œuvre d'un échantillon représentatif du produit en conditions réelles, dans un bac d'eau, et d'un contrôle visuel.

En accord avec vous, notre intention serait d'assurer la continuité des activités des acteurs suivants par ordre de priorité : les hôpitaux et centres de dialyse, les maisons de retraite puis les collectivités (cantines scolaires, restauration d'entreprise). En fonction de la production de nos sites, des quantités nécessaires et des délais d'acheminement, nous nous organisons pour assurer les livraisons alternatives entre le milieu et la fin de la semaine du 29 avril au 3 mai 2024.

Nous sommes bien conscients des difficultés générées par cette situation que nous cherchons activement à résoudre. Nous nous engageons à vous informer de l'avancée de nos investigations dès réception des résultats d'analyses.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Fait à Clichy, le 25 avril 2024

**COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI
ET DES SALINES DE L'EST**
92-98 boulevard Victor Hugo
92115 CLICHY
Pôle Qualité